

TRANSACTION DU 26 JANVIER 1952

PAR DEVANT Monsieur Léon François DENTRAYGUES, Notaire à ARCACHON (GIRONDE) soussigné,....

ONT COMPARU :

1° - Monsieur Aristide ICHARD, Maire de LA TESTE-de-BUCH, y demeurant....

2° - et Monsieur Paul POUGET, Maire de GUJAN-MESTRAS, y demeurant....

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par délibérations respectives des Conseils Municipaux des Communes de LA TESTE-de-BUCH et de GUJAN-MESTRAS, en date du dix sept février mil neuf cent cinquante et un et dix neuf mars même année, approuvées par Monsieur le Préfet de la GIRONDE, les neuf mars et quatre avril mil neuf cent cinquante et un, dont une copie conforme est demeurée ci-annexée après mention....

D'UNE PART

3° - Monsieur Maurice DUPORT, Résinier, demeurant à LA TESTE-de-BUCH, route de CAZAUX....

4° - Monsieur Jean dit René TAFFARD, Résinier, demeurant à LA TESTE-de-BUCH, rue Guynemer....

Agissant comme représentants en qualité de syndics généraux des propriétaires de la forêt usagère de LA TESTE, aux termes des pouvoirs qui leur ont été donnés par l'Assemblée Générale des dits propriétaires prise le vingt deux décembre mil neuf cent cinquante et un dont une copie conforme délivrée par le Président de cette Assemblée est demeurée ci-annexée après mention..

D'AUTRE PART

Lesquels ont déclaré comparaître devant le notaire soussigné afin de donner l'authenticité aux nouvelles conventions arrêtées entre les représentants des propriétaires de la forêt usagère et les Conseils Municipaux des communes de LA TESTE-de-BUCH et de GUJAN-MESTRAS en vue de déterminer et définir les conditions d'habitanat dorénavant exigées des habitants des dites communes pour qu'ils aient droit à la délivrance des bois dans les conditions prévues par les baillettes et transactions sur la matière.

Ces conditions sont les suivantes :

- a) être français
- b) être domicilié légalement, suivant les articles 102 à 109 du Code Civil, depuis au moins cinq ans, dans les territoires bénéficiant des droits sur la forêt usagère,